

**ARCINFO.CH**

© 08.02.2017, 00:01

## Modernisation du CPLN en route



Vue aérienne d'ensemble du complexe du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois avec la date de construction des bâtiments. Les plus anciens doivent encore être assainis.

**PAR FLORENCE**

**VEYA**

### **NEUCHÂTEL - Inauguration d'un bâtiment reconstruit sur le campus de la Maladière.**

«*La première fois, je m'en souviens très bien...*» Monika Maire-Hefti faisait allusion à sa première visite du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN). Elle avait dû slalomer entre les seaux et gouttières qui caractérisaient l'état de vétusté de la halle dédiée aux automaticiens. Hier soir, et un crédit de 34,1 millions de francs plus tard, la conseillère d'Etat était fière d'inaugurer ces nouveaux locaux (bâtiment C). La nouvelle aile du complexe accueille désormais trois niveaux contre un seul au bâtiment rasé en octobre 2014.

Initialement, le nouvel édifice devait entrer en fonction à la rentrée scolaire de l'été dernier. Mais le chantier a enregistré pratiquement six mois de retard. En raison, d'une part, de la pollution du sous-sol – le site hébergeait auparavant l'usine à gaz de Neuchâtel – et, d'autre part, de deux recours lors de l'attribution des travaux. Enseignants et élèves ont finalement pu prendre possession des nouveaux locaux le 9 janvier. Fin de la première étape.

Car le crédit voté à l'unanimité par le Grand Conseil englobe également l'assainissement des bâtiments A et B (à l'Est de la nouvelle réalisation). Cette deuxième étape prendra fin avec l'année 2019. «*Le quartier est un perpétuel chantier depuis bientôt deux décennies*», a convenu le directeur général du CPLN Claude-Alain Vuille. «*Ce n'est pas idéal pour l'enseignement; merci pour votre patience.*»

### **Economie d'énergie**

Aujourd'hui, un bel outil est à disposition de ses utilisateurs. Mais tout n'a pas été facile, a relevé l'architecte chargé de l'assainissement, de l'agrandissement et de la modernisation des installations du CPLN. A l'origine, «*le cahier des charges était très généraliste*», a rappelé Jean-Marc Bovet. Ce qui a forcé «*de nombreux allers et retours entre utilisateurs et architectes. L'immeuble a même été brièvement atrophié d'un étage lors des discussions quant à la localisation de certaines filières*», poursuit l'architecte responsable.

Mais à la fin, il en résulte une efficacité des circulations internes, une clarification des accès et l'intégration d'une façade destinée à contrôler le climat et la lumière des espaces de travail. Une réalisation qui permettra économie énergétique de près de 50% par rapport à l'immeuble démolé. «*Les bâtiments du CPLN ont été construits dans les Trente Glorieuses, avec force béton armé... et une grande dépendance aux énergies fossiles*», a relevé Yves-Olivier Joseph. L'architecte cantonal a encore précisé que le patrimoine cantonale souffre d'un manque d'entretien et que l'assainissement du CPLN n'était que le premier pas d'un plan plus ambitieux qui sera prochainement présenté au Grand Conseil.

## **Une histoire qui a débuté voici 51 ans**

«*Faites-les bâtir une tour ensemble, ils s'aimeront.*» Dans la «Feuille d'avis de Neuchâtel», en date du 19 mai 1978, André Kistler, président de la commission de l'enseignement professionnel, citait Saint-Exupéry (qui, lui-même, faisait allusion à la camaraderie des aviateurs). Cette année-là, le CPLN, fort de ses deux bâtiments aux traverses jaunes et aux stores bleus – œuvre du bureau d'architecte Meystre – était inauguré. C'est toutefois onze ans auparavant que commence à se concrétiser l'idée de la réalisation d'un tel centre.

En 1967, période économiquement florissante, la première étape de la construction du bâtiment A (tout à l'Est) de ce qui se nomme alors le Centre professionnel de la Maladière est réalisée. Elle découle d'une volonté politique des trois villes du canton de coordonner les écoles techniques existantes et l'Ecole technique supérieure. S'ensuit une réflexion visant à rassembler les diverses écoles professionnelles.

L'idée de réunir dans un même complexe l'Ecole technique de Neuchâtel (ETN) et l'Ecole des arts et métiers (EAM) s'impose dans un premier temps. Et le projet n'a pas fini de s'étendre. Ainsi, en 1974, le Conseil général de Neuchâtel dote le Centre de formation professionnel de son premier arrêté définissant son organigramme. A l'ETN et à l'EAM, s'ajoutent l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) et l'Ecole professionnelle de jeunes filles (EPFJ). Le premier centre de formation professionnel du canton regroupant quatre écoles était né, tandis que se construisait le bâtiment B, qui fut inauguré en 1978.

Mais cet ambitieux centre professionnel n'arrête pas son développement à ce stade. En 1998, un troisième bâtiment vient compléter ce complexe immobilier. Il abrite les activités de formation dans le domaine artisanal, notamment les métiers de bouche, la coiffure, l'intendance ou encore le dessin. Bien qu'un noyau dur se soit consolidé, la structure du CPLN reste fondée sur des écoles parfaitement distinctes.

L'inauguration du quatrième bâtiment, hier, dénote de l'importance d'avoir développé un tel site. La citation d'Antoine de Saint-Exupéry n'en a que plus de poids. FLORENCE VEYA

## INFO +

Journée de visites: Une journée portes ouvertes est agendée au CPLN le 17 février de 16 à 22h.